



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6061 : Fournitures non stockables		896 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>896 000.00 €</b>		
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		4 000.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>4 000.00 €</b>		
R 7011 : Electricité				900 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>900 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>900 000.00 €</b>		<b>900 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>900 000.00 €</b>		<b>900 000.00 €</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative n°1.

#### 4. Décision modificative n°2 Budget REVB

Afin de clôturer l'opération 124 du poste Rival, il faut alimenter l'opération comptable car une facture qui devait être payée en 2022 n'a pas pu être régularisée à temps et n'était pas inscrite dans les restes à réaliser de 2022.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2313-106 : BOUCLAGE B	340 000.00 €			
D 2315-124 : POSTE 63 KV		340 000.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>340 000.00 €</b>	<b>340 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>340 000.00 €</b>	<b>340 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative n°2 du budget de la régie électrique.

#### 5. Décision modificative n°2 budget principal

La trésorerie a demandé au service comptabilité de prendre une décision modificative au chapitre 67 pour procéder au remboursement des charges de chauffage des locataires.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60632 : Fournitures de petit équipement	2 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000.00 €</b>			
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>		<b>2 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

#### 6. Approbation compte de gestion du lotissement :

Lors de l'approbation des comptes de gestion, et après consultation du percepteur principal, la commune n'avait pas délibéré sur le compte de gestion du lotissement car clôturé en juillet 2022. Le comptable public demande de prendre une délibération d'approbation du compte de gestion.

Après présentation des éléments, le Conseil municipal, approuve le compte de gestion du lotissement 2022.

02303 - LOT ST BERNARD VILLARODIN-BOUR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	424 135,50	233 514,98	657 650,48
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	424 135,50	233 514,98	657 650,48
Mandats émis (f)	424 135,50		424 135,50
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	424 135,50		424 135,50
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	424 135,50		424 135,50

### Ressources humaines

#### 7. Augmentation du temps de travail d'un agent administratif

La secrétaire actuelle mis à la disposition de la régie électrique voit son contrat de travail se terminer mi-août. La commune dispose de ressources humaines suffisantes pour pallier à son remplacement à condition d'augmenter le temps de travail d'un de nos agents. Il convient donc de passer à plein temps la secrétaire adjointe administrative de l'accueil. Le Conseil municipal valide la décision d'augmentation du temps de travail de l'agent susmentionné.

#### 8. Prolongation de mise à disposition d'un agent administratif à mi-temps REVB.

La convention actuelle se termine le 12/08/2023, il faut délibérer à nouveau pour la mise à disposition d'un agent administratif auprès de la Régie électrique et déterminer le temps travail à inscrire pour accomplir cette mission.

La convention est renouvelée pour une période de 1 an et pour un temps non complet de 17h30 semaine.

Le Conseil municipal après délibération valide la prolongation dans les termes indiqués ci-dessus.

#### 9. Organisation du temps de travail validation des 1607h + journée de solidarité

Point reporté.

#### 10. Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO)

Le Maire indique qu'il s'agit d'adhérer au CDG73 pour assurer la gestion des conflits, via une médiation préalable obligatoire avant recours contentieux en matière de litige avec les agents de la collectivité. La convention stipule que le CDG73 fera payer une prestation qu'en cas d'intervention. Il n'y a pas de frais d'adhésion.

Le Conseil après avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention avec le CDG 73 pour l'accomplissement de la mission de médiation préalable obligatoire.

### Affaires courantes

#### 11. Vente de parcelles Amodon

Le Maire informe qu'une demande d'acquisition d'une parcelle communale à créer a été formulée par Florian Charvoz et Nadège Lombard auprès de la commune qui concerne le hameau d'Amodon, Les demandeurs souhaitent rénover une ruine pour y habiter dans le futur, ils sont déjà propriétaires des parcelles 1126 et 1128. La demande a pour objectif de permettre de relier ces deux parcelles entre elles, ils demandent de créer une parcelle autour de la parcelle 1126 en amont de la 1128. Un chemin d'accès aux parcelles du dessus se situe en limite de parcelle 1126, le demandeur conscient de la nécessité de conserver un accès suffisamment large, est ouvert à la discussion vous trouver un arrangement pour toutes les parties.

Le Conseil, après avoir étudié les parcelles visées par la demande, est d'accord pour vendre du terrain tout en gardant un accès suffisant pour les granges et parcelles du dessus.

Une discussion sera engagée avec le demandeur afin de finaliser le tracé des parcelles et déterminer le prix de vente. Un échange et/ou une servitude pourrait être envisagée.

***Sortie de Cédric Bermond de la salle du conseil qui ne prend pas part aux délibérations ni aux votes du prochain point à l'ordre du jour.***

## 12. Conventions Maison du tourisme / commune Villarodin-Bourget

Après départ de Cédric Bermond Président de l'association Maison du tourisme, les questions concernant les conventions avec l'association sont abordées.

- a. Avenant n°1 : Convention d'occupation privative du domaine public et de mise à disposition d'équipements d'activités de loisirs sur le village de la Norma

Le Maire expose qu'il convient de modifier des éléments non substantiels de la convention :

- modification de la liste des biens mis à disposition (l'arrêt de l'activité cheval par l'association).
- modification des dates de règlement des redevances fixe et variable.
- base de calcul de la redevance sur un montant HT et non TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 tel que présenté à l'assemblée et charge le Maire de signer cet avenant.

- b. Conventions de mise à disposition du personnel

Le Maire explique que la commune est propriétaire des équipements mis à disposition de l'association Maison du tourisme et souhaite continuer à s'occuper de l'aspect technique de certains d'entre eux.

### **Considérant :**

- l'absence de moyens techniques de l'association Maison du tourisme qui ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à des agents techniques titulaires de la commune de Villarodin-Bourget.

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec l'association Maison du tourisme, une convention de mise à disposition pour les 4 agents techniques titulaires de la commune de Villarodin-Bourget, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'accord écrit des agents mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise disposition de personnel telle que présentée au Conseil municipal, et charge le Maire de signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'association Maison du tourisme.

### **Retour de Cédric Bermond de la salle du conseil**

## 13. Convention relative à l'investissement du regroupement pédagogique concentré d'Avrieux

et de Villarodin-Bourget

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'établir les modalités d'investissement du changement du mobilier de l'école, notamment la répartition des charges entre communes.

Il est proposé de répartir les charges à hauteur de 50% chacune.

Avrieux paiera l'investissement et après déduction des subventions versées refacturera à la commune de Villarodin-Bourget sa part annuelle. Ces termes sont définis dans la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la convention d'investissement tel que présentée et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

### **Projets**

#### 14. Coupe de bois – Secteur de Rimollard – parcelles 102,103 et 104

Albert Dupré présente ce point à l'assemblée. 3 sociétés d'hélicoptère ont répondu à l'offre. Il explique la méthode appliquée pour effectuer l'attribution du marché de la partie transport, et des bucherons.

La coupe de bois a pour but d'effectuer des travaux de renouvellement de peuplement forestier ayant un rôle de protection. Ce sont donc des travaux conservatoires afin d'éviter des glissements de terrain. Il s'agit d'une coupe de 700m<sup>3</sup> écorcés. Les travaux sont prévus en octobre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'attribution du marché aux entreprises retenues par la commission.

### **Divers**

#### 15. Mise à jour du PCS

Albert Dupré : présente les éléments nécessaires à la mise à jour du PCS. La liste des élus, le recensement des personnes à mobilité réduite, le recensement des hébergements d'urgence, et enfin le recensement des moyens sur la commune et entre communes.

Il faut encore définir certains points comme par exemple : le PCS de crise, où le localiser, mettre en place une communication aux habitants par le site internet, par mail aux habitants et aux syndicats de copropriété.

Pour finir il faut procéder à la Distribution du document d'information sur les risques majeurs de la commune de VB (DICRIM) aux foyers de la Commune.

#### 16. Trou du Cru

Alexandra BUISSON expose la situation de la commune par rapport au projet d'exploiter les locaux du commerce « O Trou du Cru ». Elle explique que la position de la commune en tant que locataire serait trop difficile à tenir, il aurait fallu :

- une autorisation d'exploitation,
- le suivi d'une formation hygiène et sécurité obligatoire par des agents ou salariés pour tenir un tel endroit,
- créer une régie de recettes.

Le projet est donc abandonné. Le Conseil municipal est d'accord avec cette analyse et valide l'abandon du projet.

#### 17. SCOT

Le Maire : L'ensemble des élus de la vallée (Maires et adjoints) ont organisé une manifestation

symbolique pour s'opposer au rejet du SCOT par le juge du Tribunal administratif fin juin.

Pour rappel, le juge administratif a tranché et a annulé l'ensemble du SCOT de la vallée de la Maurienne. Le travail de 10ans des élus de la vallée a été annulé ainsi qu'un investissement d'argent public considérable engagé sur ce projet.

Le SCOT est un document d'urbanisme obligatoire, c'est également le document auquel le PLU de la commune doit se référer.

Un adjoint disponible participera à la manifestation pour soutenir tout le travail mené par les élus qui a été annulé en même temps que le SCOT.

#### 18. Aire de camping-car

Le Maire indique aux élus qu'il a profité des travaux de réfection du parking des Avenières pour faire l'installation des réseaux électrique et d'eau. Le parking a bien été agrandi. Ainsi, les réseaux seront déjà tirés pour un projet ou une réflexion future sur l'installation d'une aire de camping-car.

#### 19. Autre

Pour finir, Sandrine Moreau : demande la parole. Elle demande s'il serait possible d'organiser une réunion dans le but de remercier le collectif qui s'est emparé du sujet de la ZSC pour défendre le territoire notamment de VB et propose d'en profiter pour ouvrir le dialogue sur l'avenir de la commune avec l'ensemble des habitants.

Levée de séance 20h45

Le Maire  
Gilles Margueron

La secrétaire de séance  
Alexandra Buisson

